**Start’in Centre-Val de Loire**

**Descriptif de l’appel à projets**

**Les porteurs de projets peuvent contacter Dev’Up Centre-Val de Loire pour toutes précisions. Nos services peuvent également accompagner les porteurs de projets en amont de leur dépôt de dossier pour structurer leur projet (recherche immobilière ou foncière, activation de conseils à l’industrialisation…)**

**Contact :** [**pierre-guy.bichot@devup-centrevaldeloire.fr**](mailto:pierre-guy.bichot@devup-centrevaldeloire.fr)

**Les dossiers de candidatures sont téléchargeables à partie de la page** <https://www.devup-centrevaldeloire.fr/se-developper/une-offre-de-services-complete/investissement/#startin-centrevaldeloire>

**Les dossiers sont à transmettre par mail à** [**pierre-guy.bichot@devup-centrevaldeloire.fr**](mailto:pierre-guy.bichot@devup-centrevaldeloire.fr) **avant le 14 novembre 2025, date de clôture de l’appel à projets.**

1. **Contexte et Objectifs**

La région Centre-Val de Loire compte parmi les premières régions industrielles françaises. Elle accueille de nombreuses filières industrielles d’excellence comme la cosmétique, la pharmacie, la mobilité, l’agroalimentaire ou encore l’énergie. Autour de plusieurs pôles de compétitivité et clusters, ces écosystèmes industriels ont su se développer et constituent aujourd’hui un facteur d’attractivité pour les investisseurs français ou étrangers.

Ce terreau industriel est aujourd’hui un atout pour réussir tout projet d’industrialisation. C’est pourquoi Dev’Up Centre-Val de Loire, l’Agence régionale de développement économique, et plusieurs partenaires lancent cet appel à projets « Start’in Centre-Val de Loire » destiné aux startups porteuses de projets d’industrialisation.

Les startups dites industrielles sont un atout pour maintenir et développer l’industrie de nos territoires mais la réussite de ces projets passe bien souvent par une prise en compte de la spécificité du passage à l’échelle industrielle. Ce passage implique des besoins de financement plus conséquents et l’intégration de nouveaux métiers et procédures inconnus jusqu’à présent.

1. **Notre offre**

Dev’Up Centre-Val de Loire est spécialisée dans la coordination de projets d’entreprises en développement ou en implantation.

Notre offre « Start’in Centre- Val de Loire « sous la forme d’un package, est le reflet de notre retour d’expériences sur la réussite de projets de startups industrielles

* Un package d’accompagnement pour sécuriser et réussir votre projet
* Un package adapté à vos besoins actuels et futurs
* Un package à votre rythme
* Un package coordonné entre les acteurs et vous

Ce package contient un volet accompagnement financier et un volet ingénierie et services .

* 1. **Volet accompagnement financier**

Sous la forme d’un appel à projet, « Start’in Centre-Val de Loire » propose de soutenir financièrement des projets de premières industrialisations portés par des startups avec une réalisation des investissements en Centre-Val de Loire.

Selon les projets présentés et les besoins de financements exposés, un comité de financeurs animé par Dev’Up Centre-Val de Loire étudiera les projets et proposera un accompagnement financier pour les lauréats.

Ce package financier contient :

* Une enveloppe de 5M€ permettant une diversité d’intervention selon les besoins financiers propres à chaque projet (subventions, haut de bilan)
* Les aides en haut de bilan proviendront de [fonds régionaux](https://www.centre-valdeloire.fr/le-guide-des-aides-de-la-region-centre-val-de-loire/centre-val-de-loire-investissements)  et pouvant si besoin s’articuler avec d’autres fonds ou d’autres investisseurs déjà au capital de l’entreprise.
* Des propositions de portage immobilier et de portage d’investissements en décarbonation et efficacité énergétique.

Cet appel à projets s’appuiera sur différents régimes d’aides ainsi que le règlement *de minimis*, selon les caractéristiques de l’entreprise et du projet.

Pour les aides directes, le taux de subvention ne peut dépasser 50% des dépenses éligibles, dans la limite des plafonds autorisés par les régimes d’aides et le règlement de minimis mobilisés.

Les dépenses présentées faisant déjà l’objet d’un financement de la Région Centre-Val de Loire ne sont pas éligibles.

Les aides mobilisées respecteront les règles de cumul fixées par la réglementation européenne des aides d’Etat.

Dans le cas où le projet visé fait déjà l’objet d’un dépôt d’aide auprès de nos partenaires (Etat, BPIFRANCE…), le comité des financeurs étudiera la faisabilité d’une complémentarité du dispositif dans la limite de règles de cumul d’aides.

**Eligibilité des entreprises**

L’aide cible prioritairement les entreprises démarrant une activité industrielle de production de biens (produits finis ou semi-finis) à la suite du développement d ‘une innovation.

Sont éligibles les entreprises :

• quelle que soit leur forme juridique

• employant moins de 250 salariés

• dont le chiffre d’affaires n’excède pas 50 M€ ou dont le total bilan n’excède pas 43 M€

• ayant au moins un établissement en Centre-Val de Loire ou projetant d’en créer un dans le cadre du projet subventionné.

Ne sont en revanche pas éligibles les entreprises répondant à la notion d’entreprises en difficulté au sens de l’article 2 §18 du Règlement Général d’Exemption par Catégorie n°651/2014 modifié.

**Projets soutenus**

Le projet doit consister en une première industrialisation, qui peut se traduire par :

* Une première unité de production industrielle, après une phase de prototypage ;
* Une ligne pilote de production industrielle, **en interne ou chez un tiers situé en Centre-Val de Loire, à condition que sa production soit destinée à de premières commercialisations**
* La transformation d’une unité de production pilote à une unité de production industrielle.

Le projet d’industrialisation doit présenter une assiette de dépenses minimales de 500 000 €.

**Dépenses éligibles**

Sont éligibles :

* Les investissements industriels matériels et/ou immatériels. Ils consistent en l’acquisition de matériels, machines, équipements, moules de série, gros outillages ainsi que le développement ou l’acquisition de logiciels de production etc. et les coûts d’installation ou de paramétrage afférents. Ces dépenses doivent permettre une première fabrication de produits finis ou semi-finis. Ces investissements sont exploités sur le territoire de la région Centre-Val de Loire.
* Les dépenses relatives à l’environnement et à l’économie circulaire. Il s’agit des dépenses d’investissements matériels et immatériels liés à l’efficacité énergétique et environnementale des procédés industriels, au recyclage et à la réduction des déchets industriels, à la mise en place de procédés de réemploi et de circularité des moyens de production ainsi que les dépenses de conseils associés.
* Les prestations de conseil directement liées aux investissements éligibles et fournies par des conseillers extérieurs (y compris des dépenses de certification, labellisations non réglementaires, et conseil en organisation industrielle).
* Les dépenses d’innovation industrielle. Il s’agit des dépenses d’innovation directement liées au projet industriel, à savoir : les dépenses de propriété industrielle, d’homologation, d’acquisition de technologies ou de savoir-faire, les coûts afférents aux services de conseil et d’appui en matière d’innovation industrielle.
  1. **Volet ingénierie et services**

Le programme d’accompagnement propose une ingénierie sur mesure pour structurer au mieux votre projet sur les thématiques d’importance de votre industrialisation :

* Foncier et immobilier

Identifier et trouver pour vous des fonciers et des immobiliers adaptés avec notamment notre base régionale [Setting up Centre-val de Loire](https://www.settingup-centrevaldeloire.fr/)

Vous mettre en relation avec les acteurs de l’ingénierie immobilière.

Solution de portage immobilier avec notre SEM régionale, [Territoires et Développement](https://territoires-developpement-centre-valdeloire.fr/)

* Conseils en industrialisation

En amont ou en aval de vos réflexions, nous vous proposons plusieurs experts de l’industrialisation produits et lignes de production pour maturer et sécuriser vos choix.

Des centres techniques en région peuvent aussi être mobilisés pour la réalisation de tests (mécanique, matériaux, impression 3D, électronique….)

* Soutien au recrutement

Nous vous proposons un accompagnement recrutement et formation complet avec une immersion et un suivi auprès des acteurs locaux et régionaux pour faciliter vos démarches RH.

Des services d’accueil de personnes clés dans votre entreprise sont aussi mobilisables (onboarding entreprises et territoire)

* Intégrations dans les écosystèmes régionaux et locaux

Le Centre-Val de Loire [compte 7 pôles de compétitivité et de nombreux clusters](https://www.ecozoom-centrevaldeloire.fr/formation-rd/poles-clusters-et-grappes-dentreprises) liés aux domaines d’excellence en région : cosmétique, pharmacie, agroalimentaire, énergie, mobilité…

La dynamique French Tech est aussi présente avec [Digital Loire Valley](https://digital.loirevalley.co/).

C’est autant de possibilités d’échanges de bonnes pratiques et de liens business qui vous seront proposés pour accélérer votre développement.

1. **Processus de sélection**

**Critères de sélection**

Dans le cadre de l’appel à projets, les projets soutenus sont sélectionnés au regard des critères suivants :

* Le caractère innovant au regard de la nature des biens produits, la dimension technologique et novatrice et l’intérêt du projet pour les écosystèmes régionaux.
* La maturité technique, opérationnelle et financière sera appréciée selon la capacité des dirigeants à mettre en œuvre un projet industriel, à lancer une production à court terme, à installer ses locaux de production en Centre-Val de Loire et à financer le projet ;
* La contribution du projet à l’atteinte de l’objectif d’une économie zéro carbone, circulaire et durable sera apprécié selon la capacité du projet à participer à la décarbonation de l’économie en centre-Val de Loire et à prolonger la durée de vie des matériaux
* La pertinence du projet et de la stratégie sera appréciée au regard des moyens de l’entreprise et de la maturité du marché ;
* La capacité à déployer la commercialisation du produit sur un marché sera appréciée au regard de la capacité du produit à répondre à un besoin, dans un marché d’importance ;
* L’impact territorial, social et sociétal, notamment en termes de créations d’emplois, d’attractivité territoriale et de structuration de filières industrielles régionales.

**Comité des financeurs et processus de décision**

Le comité des financeurs, animé par Dev’Up Centre-Val de Loire est constitué de représentants des organismes financeurs (Conseil régional, BPIFRANCE, Etat, Fonds régionaux d’investissement…) et de personnalités qualifiées notamment sur des questions d’industrialisation et d’immobilier.

Le comité des financeurs étudiera les dossiers présentés, sélectionnera les lauréats et proposera à chacun une offre d’accompagnement. Selon les organismes financeurs et le parcours proposé, Dev’Up Centre-Val de Loire coordonnera avec les lauréats le déploiement du parcours avec les modalités de mise en œuvre des aides.

Compte tenu de la très grande diversité des situations dans ces étapes d’industrialisation, le comité des financeurs pourra proposer une offre d’accompagnement par étapes permettant de sécuriser les projets pour l’entreprise et les financeurs du projet (finalisation de la recherche immobilière ou foncière, besoin de levée de fonds…).

1. **Calendrier**

**En cas de projet nécessitant des plannings de déploiement de projets urgents, Dev’Up Centre-Val de Loire se réserve la possibilité de saisir le comité des financeurs avant la date de clôture des candidatures.**

|  |  |
| --- | --- |
| Ouverture de l’appel à projets « Start’In Centre- Val de Loire » | 15 avril 2025 |
| Clôture des candidatures | 14 novembre 2025 |
| Comité régional des financeurs | 1er décembre 2025 |
| Déploiement du parcours | A partir du 10 décembre 2025 |